



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 24/07/20

Reçu en Préfecture le : 28/07/20  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du jeudi 23 juillet 2020**  
**D - 2020/141**

***Aujourd'hui 23 juillet 2020, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

***Monsieur Pierre HURMIC - Maire***

Suspension de séance de 16h30 à 16h35

Présidence de Mme Claudine BICHET de 16h39 à 17h18

M. le Maire et M. Nicolas FLORIAN quittent la séance de 17h16 à 17h18

**Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Marie-Claude NOËL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Véronique SEYRAL, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCÉBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIÈRE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,  
*Madame Catherine FABRE présente jusqu'à 18h10*

**Excusés :**

Monsieur Dominique BOUISSON, Monsieur Guillaume MARI, Madame Nathalie DELATTRE

## **Constitution des groupes d'Elus. Participation de la Mairie de Bordeaux à leur fonctionnement. Décision. Autorisation**

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans les communes de plus de 100 000 habitants, les groupes de conseillers municipaux peuvent bénéficier de collaborateurs, via le recrutement d'attachés de groupes politiques dans les conditions définies par l'article L 2121-28 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire peut affecter aux groupes d'élus, une ou plusieurs personnes dans les conditions fixées par le Conseil municipal, sans que les crédits nécessaires à ces dépenses puissent dépasser 30% du montant total des indemnités versées chaque année aux élus membres du Conseil municipal.

A l'heure actuelle, 6 groupes ont été constitués, il est donc proposé de leur attribuer l'enveloppe financière suivante :

- Groupe Ecologiste : 100 000€
- Groupe Socialiste et apparenté : 50 000€
- Groupe Communiste : 50 000€
- Groupe Renouveau Bordeaux : 50 000€
- Groupe Bordeaux Ensemble : 50 000€
- Groupe Bordeaux en lutte : 50 000€

Cette enveloppe financera du personnel titulaire ou contractuel, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Ces personnels seront recrutés et affectés sur leurs postes par le Maire en accord avec chacun des présidents de groupes constitués.

Les dépenses correspondantes sont autorisées à être engagées sur le chapitre 656 – fonction 01 ouvert à cet effet au budget communal.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter les dispositions ci-dessus énoncées relatives au fonctionnement des groupes d'élus au sein du Conseil municipal.

### **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 23 juillet 2020

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Delphine JAMET**